

LA PECHE AUX THONS DANS LE PACIFIQUE SUD: UNE SITUATION EN EVOLUTION

Par W. A. WILKINSON, Chef du Service des pêches, Ministère de l'agriculture, Nuku'alofa, Tonga

Ce sont les Japonais qui, après la conclusion du traité de paix de 1952 avec les Etats-Unis, ont introduit dans le Pacifique Sud la pêche à la palangre des thons vivant en eaux profondes et d'autres espèces pélagiques. Les deux principales espèces recherchées sont le germon et l'albacore, mais d'autres espèces telles que le thon obèse, la bonite, l'espadon, le makaira et le voilier représentent une part importante du volume total des prises.

Les palangres utilisées pour cette pêche peuvent être longues de plusieurs dizaines de kilomètres et elles sont constituées de sections de lignes dormantes munies chacune d'un grand nombre de courtes lignes auxiliaires terminées par un seul hameçon. Les lignes flottent dans les couches supérieures de l'océan, maintenues par des bouées munies de drapeaux fixés à des perches de bambou. Les opérations consistant à poser et à remonter les lignes sont pénibles et nécessitent une main-d'oeuvre nombreuse près de vingt-quatre heures sur vingt-quatre pendant des périodes de trois mois ou plus, selon les réserves de carburant et la capacité frigorifique des palangriers.

Le fait que ces opérations nécessitent une abondante main-d'oeuvre pose des problèmes particuliers et le Japon a eu des difficultés à trouver suffisamment de jeunes pêcheurs prêts à supporter un travail aussi pénible. L'amélioration des conditions de travail au Japon même n'a fait qu'aggraver ces problèmes. Ces dernières années, des pays moins développés tels que la Corée et, dans une moindre mesure, Taïwan, ont fourni des équipages aux palangriers océaniques. Le Japon s'est progressivement occupé de plus en plus de la commercialisation, du financement des infrastructures — usines de traitement et bases — et du recrutement du personnel technique destiné à ces bases.

De récentes innovations techniques dans le domaine de la pêche ont permis d'améliorer considérablement les taux de prise: c'est ainsi que l'utilisation d'une palangre opérant jusqu'à 300 mètres de

profondeur a donné de bien meilleurs résultats — notamment en ce qui concerne le thon obèse — que les lignes thonières classiques, ces dernières ne pêchant que jusqu'à 170 m de profondeur. La ligne plus profonde est retenue par des bouées plus espacées et porte jusqu'à 12 hameçons sur chaque section. Elle est évidemment beaucoup plus lourde, et nécessite un treuil spécial. Cette nouvelle technique a été utilisée avec succès dans l'Océan Indien surtout par des navires coréens; elle l'est maintenant par des navires opérant dans le sud-ouest et le centre de l'Océan Pacifique. L'automatisation complète des opérations de pêche à la palangre a également été réalisée et de ce fait, un équipage bien moins nombreux est nécessaire et les opérations de pêche sont accélérées.

D'importantes installations à terre ont été construites à Pago Pago (Samoa américaines), Pallicolo (Nouvelles-Hébrides) et, ces dix dernières années, à Levuka (Fidji).

La création de ces bases a eu des incidences socio-économiques considérables pour les îles du Pacifique. Sur le plan social, l'influence des équipages asiatiques sur la société polynésienne s'est avérée sur le plan social, beaucoup moins néfaste qu'on ne le craignait initialement. Bien que cent palangriers — chiffre considérable — opèrent à partir de la base de Pago Pago, les équipages — coréens pour la plupart — passent généralement peu de temps à terre en congé et retournent dans leurs pays à la fin de leur contrat. De leur côté, les techniciens en poste à terre habitent des logements situés à l'intérieur même du complexe des installations de traitement. Ce dernier comporte un centre récréatif, un économat, un cinéma, etc., un peu à la façon d'une base militaire. Les conserveries fonctionnent vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

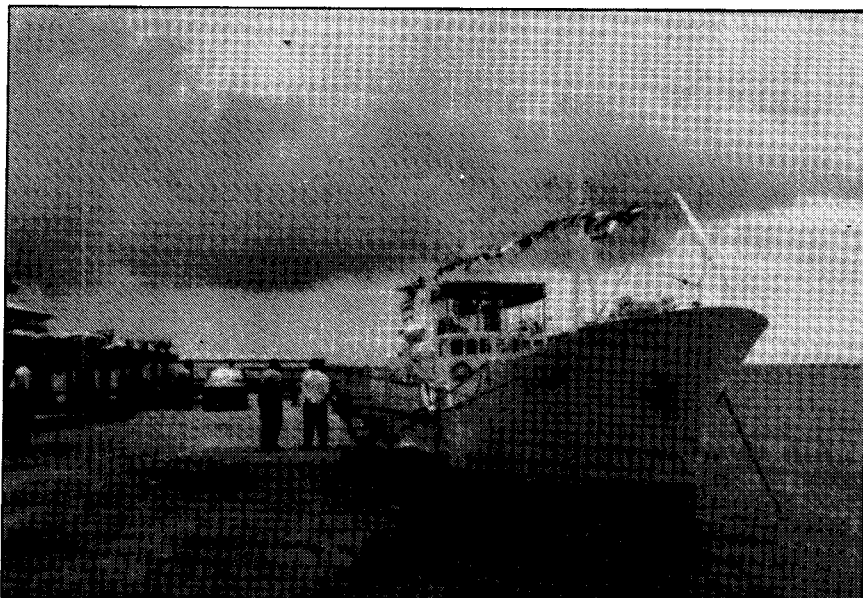
Les usines de traitement de Pago Pago sont, ce qui n'est pas surprenant, dominées par deux importantes multinationales américaines, Van Camp et Star Kist, dont le siège est en Californie. On a essayé tout d'abord de former des

équipages samoans, mais sans succès. Les Samoans sont bons pêcheurs et bons marins mais ils n'apprécient guère les longues et fastidieuses heures de travail à bord d'un palangrier faisant des campagnes de deux ou trois mois d'affilée.

À Levuka (Fidji), les installations de traitement à terre sont, elles aussi, gérées par les Japonais qui en sont propriétaires. À l'origine, le gouvernement fidjien avait effectué un placement en actions symbolique dans cette usine. La situation est en train de changer et Fidji a maintenant créé sa propre société de pêche et s'approprie de plein droit une plus importante partie des opérations de traitement. Fidji a construit un canneur, en a acheté un second d'occasion au Japon et en affrète d'autres auprès d'une société japonaise. Les résultats ont été très encourageants puisqu'on a enregistré des prises de 5 à 30 tonnes de bonites par jour, le poisson étant vendu directement à la conserverie de Levuka. La valeur des prises exportées a atteint 9.341.000 dollars fidjiens.

Dans le royaume voisin de Tonga, le gouvernement possède et exploite ses propres palangriers océaniques dont les équipages sont entièrement tongans. C'est le seul pays du Pacifique qui ait pris l'initiative de développer de lui-même la pêche aux thons; les deux navires tongans ont fait de bonnes prises cette année et les exportations régulières de germes surgelés entiers ont nettement gonflé les rentrées de devises du royaume tongan. Il est prévu de construire à Nuku'alofa, avec l'aide financière du Fonds de développement européen, une chambre froide pouvant recevoir 200 tonnes de thon. Cela permettra de stocker des quantités plus importantes de thons surgelés destinés à l'exportation. C'est là un bon début pour cette petite nation insulaire.

L'extension des zones économiques de souveraineté nationale à 200 milles, que de nombreux pays et territoires du Pacifique décident actuellement de façon unilatérale, ne manquera pas d'avoir des incidences pour les palangriers océaniques du Japon, de Taïwan et de Corée



Deux palangriers utilisés pour la pêche thonière dans le Pacifique.



qui opèrent actuellement dans le Pacifique Sud. Comme dans les autres régions du monde, la pêche a pris une nouvelle importance dans le Pacifique Sud et les conditions sont en train de changer. Il est à espérer que la création de l'agence des pêches qui est envisagée favorisera une politique plus rationnelle en ce qui concerne la gestion des stocks de ces grands migrateurs que sont les thons.

La thèse des Etats-Unis — exposée si clairement lors de nombreuses réunions sur le Droit de la mer — est la suivante: les stocks des espèces de grands migrateurs tels que les thonidés océaniques ne doivent pas être gérés par les Etats souverains étant donné qu'ils peuvent se déplacer d'une zone à une autre, et qu'une gestion n'est concevable qu'au niveau international. Il est clair que cela

risque d'être l'écueil sur lequel pourrait s'échouer le projet d'agence régionale étant donné que les petits territoires du Pacifique, qui ont récemment fait valoir leur souveraineté sur de précieuses ressources marines, risquent fort d'hésiter à y renoncer au profit d'un organisme extérieur, si bien intentionné soit-il.

A l'avenir, la production mondiale de thons pourra difficilement progresser au même rythme que la demande car la plupart des espèces — la bonite étant une exception notable — sont exploitées au maximum. Avec la zone de souveraineté nationale portée à 200 milles, des pays comme le Japon se trouvent exclus de certaines de leurs zones de pêches traditionnelles. Au cours des prochaines années, on observera d'importants

changements dans la liste des producteurs de poissons; cet ensemble de facteurs auquel s'ajoute l'accroissement prévu de la demande, entraînera une hausse des prix du poisson.

Les territoires insulaires et les petits pays maritimes du Pacifique sont bien placés pour profiter de cette situation afin d'accroître leur production de poisson et, ultérieurement, les revenus salariaux et le niveau de vie de la population de cette vaste région.

(suite de la page 36)

tion intensive à l'Ecole de navigation de Southampton (Grande Bretagne), il a été aspirant officier de pont dans la Compagnie Port Line de Londres. M. Crossland a passé huit ans en mer, sur des navires britanniques, australiens et néo-zélandais. Pendant ce temps, il a obtenu son brevet de lieutenant en 1962, puis de second lieutenant à Melbourne en 1965. Il a également une expérience de la pêche commerciale et notamment de la pêche au chalut de fond, à la palangre de fond et aux pièges.

En 1972, M. Crossland a fait des études scientifiques à l'Université de Canterbury en Nouvelle-Zélande, obtenant un diplôme avec mention en zoologie. Il a ensuite travaillé pendant cinq ans au service de recherche halieutique du Ministère de l'agriculture et des pêches à Wellington, où il a effectué une série de travaux sur la daurade, qui est le principal poisson de Nouvelle-Zélande du point de vue alimentaire. Il a notamment étudié la reproduction et la fertilité de ce poisson, ainsi que ses oeufs et ses larves. Les résultats obtenus ont été utilisés pour évaluer l'importance des stocks de poissons et, avec d'autres informations, pour formuler une politique de gestion de l'industrie néo-zélandaise de la daurade.

M. Crossland a également effectué une série d'opérations de marquage de la daurade au cours desquelles plusieurs milliers d'individus ont été marqués. Les résultats obtenus ont fourni de nouvelles informations sur les mouvements et le taux d'exploitation de ce poisson. D'autres études ont porté notamment sur l'identification et la répartition des oeufs et des larves de poissons planctoniques. M. Crossland est également l'auteur de plusieurs communications scientifiques et d'articles relatifs aux pêches.

M. Crossland, qui est marié et père de trois fils, met au service de la Commission une expérience à la fois pratique et théorique. □